



**GOUVERNEMENT**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES  
DE LA FONCTION PUBLIQUE 2022

# QUI VOTE

LE 8 DÉCEMBRE PROCHAIN ?

(entre le 1<sup>er</sup> et le 8 décembre par voie électronique)

## FONCTIONNAIRE

quel que soit votre grade  
ou votre statut

- en exercice
- en congé parental
- en position de détachement  
le jour du vote



VOUS VOTEZ

## AGENT CONTRACTUEL

- en CDI
- en CDD

Sous réserve pour les agents contractuels  
de la fonction publique de l'État et de la fonction  
publique territoriale de conditions de durée  
de contrat et d'ancienneté.



- en exercice
- en congé rémunéré
- en congé parental



VOUS VOTEZ

## APPRENTIS ET CONTRACTUELS DE DROIT PRIVÉ

sous réserve dans la fonction publique  
territoriale et la fonction publique  
de l'État de conditions d'ancienneté  
et de durée de contrat



VOUS VOTEZ

À LA COMMISSION  
ADMINISTRATIVE PARITAIRE  
(CAP)

AUX COMITÉS  
SOCIAUX  
(CS)

À LA COMMISSION  
CONSULTATIVE PARITAIRE  
(CCP)